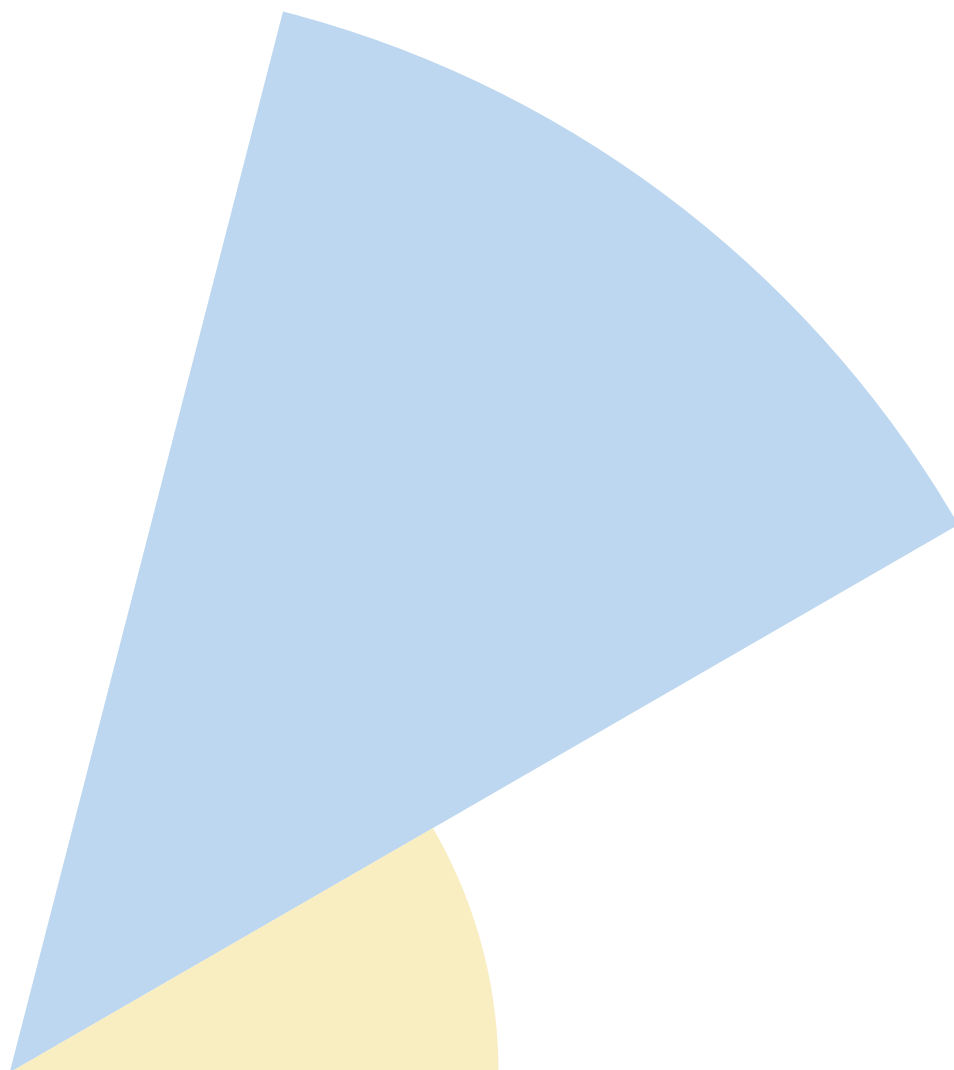


# Revenus et inégalités économiques dans le Grand Genève



# REVENUS ET INÉGALITÉS ÉCONOMIQUES DANS LE GRAND GENÈVE

## Note méthodologique et premiers résultats (12-2024)



### INTRODUCTION

L'Observatoire statistique transfrontalier (OST) publiera au premier semestre 2025 une fiche thématique sur les revenus et les inégalités économiques dans le Grand Genève (territoire composé par le Pôle métropolitain du Genevois français côté français, et par le canton de Genève et le district de Nyon, côté suisse). L'objectif de la présente note est d'en définir précisément la méthodologie ainsi que les indicateurs retenus, sous la contrainte de la comparabilité des statistiques entre les deux pays. Les différences entre la France et la Suisse au niveau des systèmes fiscaux et des systèmes statistiques rendent en effet délicates les comparaisons directes du revenu déclaré. Elles ont conduit à la mise en œuvre de traitements spécifiques pour s'assurer de diffuser des indicateurs les plus proches possibles.

Après avoir décomposé le revenu disponible en cinq catégories, il a été possible d'élaborer un concept de revenu comparable entre les deux zones, le *revenu disponible équivalent* (ou niveau de vie). Enfin, divers indicateurs d'inégalités et un taux d'exposition à la pauvreté ont été calculés.

### SOURCES ET CHAMP DES DONNÉES

Du côté français, la source est le Fichier localisé social et fiscal (Filosofi), dispositif mis en œuvre par l'Insee afin de calculer des indicateurs de niveau de vie, d'inégalités et de pauvreté à un niveau local. Les données issues de Filosofi proviennent du rapprochement des données fiscales fournies à l'Insee par la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations. Les données Filosofi portent sur l'ensemble des ménages fiscaux, à savoir tous les ménages ayant rempli au moins une déclaration de revenus et imposables au titre de la taxe d'habitation. Cela exclut les personnes vivant dans des structures collectives ou les personnes sans domicile fixe.

Du côté suisse, pour le canton de Genève, les données sont celles de la statistique du revenu et de la fortune des ménages de l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), construites à partir des données fiscales cantonales et du relevé structurel, enquête par échantillonnage de grande taille faisant partie du dispositif du recensement fédéral, qui fournit des informations sociodémographiques sur la population et les ménages. Comme Filosofi, le relevé structurel exclut les personnes vivant dans des structures collectives et les personnes sans domicile fixe. Cependant, à la différence des données du côté français, les fonctionnaires internationaux, les diplomates et les membres de leur famille ne font pas partie du champ.

Pour le district de Nyon, situé dans le canton de Vaud, les données utilisées sont issues de la base de données socio-économique vaudoise (BDSEV). Cette base apparie des données anonymisées issues de plusieurs sources administratives (notamment des données sociodémographiques, fiscales ainsi que des informations issues des prestations sous conditions de ressources). La statistique prend en compte l'ensemble des résidents à l'exception des personnes vivant en ménage collectif (hôpitaux, prisons, etc.).

À ce jour, le millésime commun le plus récent des sources françaises et suisses disponible est l'année 2018, qui est donc la date de référence retenue pour les résultats de la fiche à paraître. Pour les données du canton de Genève, il s'agit plus spécifiquement d'un regroupement des données 2017, 2018 et 2019.

### DU REVENU DÉCLARÉ AU REVENU DISPONIBLE

Les **revenus déclarés** par les ménages aux autorités fiscales dépendent de la législation en vigueur sur le territoire et ont une composition très différente en France et en Suisse. Ils ne sont donc pas directement comparables. Par exemple, le revenu déclaré est net de la majorité des cotisations sociales en France, ce qui n'est pas le cas dans le canton de Genève. Par ailleurs, en France, les prestations sociales ne figurent pas dans les revenus déclarés, ce qui est problématique lorsqu'on traite la notion de bas revenus. De plus, la composition du revenu déclaré peut également varier dans le temps, en fonction de l'évolution de la législation fiscale. Ainsi, pour réaliser des comparaisons, on préférera constituer un **revenu disponible**, qui est l'agrégat de référence au niveau international pour l'analyse de la distribution des revenus, des inégalités et de la pauvreté.

Le revenu disponible prend en compte les revenus déclarés ainsi que l'ensemble des prestations sociales et soustrait les dépenses obligatoires (cotisations sociales et celles d'assurance-maladie, impôts et pensions alimentaires versées). Il permet d'approcher au mieux le concept de niveau de vie et assure une bonne comparabilité. Le revenu disponible est présent dans la source française Filosofi. La démarche a donc consisté à construire un revenu disponible genevois et vaudois de telle sorte que les éléments de revenus retenus soient au plus proche de la définition présente dans Filosofi.

## DÉCOMPOSITION DU REVENU DISPONIBLE EN CATÉGORIES

Un découpage du revenu disponible, en cinq catégories comparables, est proposé :

- revenus d'activité ou de remplacement,
- revenus de pensions, retraites et rentes,
- revenus du patrimoine et autres revenus,
- revenus de prestations sociales,
- impôts (ces derniers étant déduits).

Cette décomposition est proche de celle proposée par la source Filosofi de l'Insee. Un travail spécifique a donc été réalisé par l'OCSTAT et Statistique Vaud pour adapter les définitions à celles de l'Insee.

**Tableau 1 : Décomposition du revenu disponible comparable en cinq catégories**

| Catégories communes                          | Composantes Insee correspondantes (source : Filosofi)                                                              | Composantes OCSTAT et Statistique Vaud (source : statistique cantonale du revenu et de la fortune des ménages ; BDSEV)                                                                                                                |
|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Revenus d'activité ou de remplacement (+)    | Revenus d'activité nets<br>Salaires et traitements<br>Revenus des activités non salariées<br>Indemnités de chômage | (+) Salaires bruts, revenus bruts d'exploitation, revenus de perte de salaire (chômage, maladie, militaire).<br>(-) Les cotisations sociales de ces revenus et les primes d'assurance maladie obligatoire.                            |
| Revenus de pensions, retraites et rentes (+) | Pensions, retraites et rentes                                                                                      | (+) Rentes de vieillesse et d'invalidité, rentes de la prévoyance professionnelle, pensions alimentaires perçues, rentes viagères<br>(-) Pensions alimentaires versées                                                                |
| Revenus du patrimoine et autres revenus (+)  | Revenus du patrimoine et autres revenus                                                                            | (+) Revenus de la propriété mobilière, revenus de la propriété immobilière (sans la valeur locative, sauf pour le district de Nyon), gains accessoires, autres revenus                                                                |
| Revenus de prestations sociales (+)          | Prestations sociales<br>Prestations familiales<br>Minima sociaux<br>Prestations logement                           | (+) Aide sociale, allocations logements, subventions habitations mixtes (HM), prestations complémentaires à la rente de vieillesse et d'invalidité, allocations familiales, subsides d'assurance-maladie, autres prestations sociales |
| Impôts (-)                                   | Impôts (revenu, taxe d'habitation, CSG, CRDS)                                                                      | (-) Impôts sur le revenu                                                                                                                                                                                                              |

Une définition plus précise de ce que chacune des cinq catégories inclut et des traitements spécifiques nécessaires pour en assurer la comparabilité figure en annexe.

## INDICATEURS PRODUITS

### *Revenu disponible équivalent ou niveau de vie*

Le revenu disponible global d'un ménage reflète mal le niveau de vie réel de ses membres car celui-ci dépend de la taille et de la structure du ménage. Pour s'approcher de la notion de *niveau de vie*, on utilisera par conséquent le *revenu disponible équivalent*, qui correspond au revenu disponible divisé par le nombre d'unités de consommation du ménage. Cette quantité d'unités de consommation est définie par l'échelle d'équivalence de l'OCDE qui attribue un poids de 1 au premier adulte du ménage, un poids de 0,5 à toute autre personne de 14 ans ou plus et un poids de 0,3 à toute personne de moins de 14 ans.

Dans ce qui suit, le terme « niveau de vie » est utilisé pour désigner le revenu disponible équivalent.

### *Quantiles du niveau de vie*

Le niveau de vie est découpé en quantiles : médiane, déciles et quartiles. Ceci permet de fournir des indications sur l'ensemble de la distribution des revenus.

### *Indicateurs d'inégalité ou de disparité de revenus*

À partir des quantiles du niveau de vie, il est possible de calculer des indicateurs de disparité de revenus :

- le rapport interquartile (Q3 / Q1) correspond au rapport entre le revenu au troisième quartile et le revenu au premier quartile. Cette mesure a l'avantage d'être peu sensible aux valeurs extrêmes ;
- l'intervalle interquartile (Q3 - Q1) représente l'écart absolu entre le revenu au troisième quartile et le revenu au premier quartile de la distribution des revenus ;
- le coefficient interquartile relatif ((Q3 - Q1) / Q2) est le résultat de l'intervalle interquartile divisé par la médiane ;
- l'indice de Gini est l'indicateur le plus couramment utilisé pour évaluer les inégalités de revenu au sein d'une population. Cet indice peut prendre une valeur entre 0 (égalité parfaite : chaque individu a le même revenu) et 1 (inégalité extrême : un seul individu concentre l'ensemble des revenus) ;
- le rapport S80 / S20 est le rapport entre le revenu disponible équivalent total détenu par les 20 % des personnes avec les plus hauts revenus et celui détenu par les 20 % des personnes aux revenus les plus bas.

### Taux d'exposition à la pauvreté

Un individu est considéré comme exposé à la pauvreté lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Eurostat et les pays européens utilisent en général le seuil de 60 % du niveau de vie médian. C'est également cette règle qui est retenue ici. Le seuil exprimé en montant est spécifique à chacune des trois zones géographiques (Pôle métropolitain du Genevois français, canton de Genève, district de Nyon) car il correspond au 60 % du niveau de vie médian des résidents de chaque zone. En particulier, le taux d'exposition à la pauvreté du Pôle métropolitain du Genevois français diffère du taux de pauvreté utilisé en France, pour lequel le seuil est défini au niveau national.

### Déclinaison des indicateurs retenus par zone géographique

À l'exception du taux d'exposition à la pauvreté, l'ensemble de ces indicateurs seront disponibles à différents niveaux géographiques (Tableau 2).

**Tableau 2 : Disponibilité des indicateurs par zone géographique**

|                                         | France                                                                                                                                                                                                                                           | Suisse                                                                                                                                                       |
|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Région                                  | Auvergne-Rhône-Alpes                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                              |
| Département / canton / district de Nyon | Ain<br>Haute-Savoie<br>Ain et Haute-Savoie                                                                                                                                                                                                       | Canton de Genève<br>District de Nyon                                                                                                                         |
| EPCI / groupement de communes           | Pôle métropolitain du Genevois français<br>CC Faucigny-Glières<br>CA Annemasse-les Voirons-Agglomération<br>CA Thonon Agglomération<br>CA du Pays de Gex<br>CC du Pays Bellegardien<br>CC Arve et Salève<br>CC du Genevois<br>CC du Pays Rochois | Communes de l'est du canton<br>Communes du nord du canton<br>Communes de l'ouest du canton<br>Communes de la rive gauche du lac<br>Communes du sud du canton |
| Grandes communes                        | Valserhône<br>Gex<br>Saint-Genis-Pouilly<br>Annemasse<br>Bonneville<br>Gaillard<br>La Roche-sur-Foron<br>Saint-Julien-en-Genevois<br>Thonon-les-Bains                                                                                            | Carouge<br>Genève<br>Lancy<br>Meyrin<br>Onex<br>Vernier                                                                                                      |

### Déclinaison des indicateurs retenus selon des variables caractérisant les ménages

Il est possible de décliner les indicateurs selon des variables caractérisant les ménages (Tableau 3) : tranche d'âges du référent fiscal, taille du ménage, statut d'occupation du logement, type de ménage, source principale de revenu et, pour la France, la présence d'un revenu de l'étranger

**Tableau 3 : Modalités des variables disponibles**

| Tranche d'âges du référent fiscal | Taille du ménage    | Statut d'occupation du logement | Type de ménage        | Source principale de revenu             | Présence d'un revenu de l'étranger |
|-----------------------------------|---------------------|---------------------------------|-----------------------|-----------------------------------------|------------------------------------|
| Moins de 30 ans                   | 1 personne          | Propriétaire                    | Homme seul            | Revenus d'activité                      | Avec revenu de l'étranger          |
| 30-39 ans                         | 2 personnes         | Locataire                       | Femme seule           | Pensions et retraites                   | Sans revenu de l'étranger          |
| 40-49 ans                         | 3 personnes         |                                 | Couple sans enfants   | Revenus du patrimoine et autres revenus |                                    |
| 50-59 ans                         | 4 personnes         |                                 | Couple avec enfant(s) | Prestations sociales                    |                                    |
| 60-74 ans                         | 5 personnes ou plus |                                 | Famille monoparentale |                                         |                                    |
| 75 ans ou plus                    |                     |                                 | Ménage autre          |                                         |                                    |

Du côté français, le « référent fiscal » est le contribuable identifié en tant que payeur de la taxe d'habitation au sein du ménage fiscal. Du côté genevois et vaudois, il s'agit du membre du ménage le plus âgé. Dans cette étude, seuls les enfants de moins de 25 ans sont comptés comme « enfants » dans la typologie des ménages. Ainsi, à titre d'exemple, un couple avec uniquement des enfants de plus de 25 ans est classé dans la catégorie « Ménage autre ».

## PREMIERS RÉSULTATS

En 2018, le niveau de vie médian dans le Pôle métropolitain du Genevois français se monte à 29 357 euros, soit une valeur supérieure à celle enregistrée dans l'Ain (23 422 euros) et en Haute-Savoie (26 599 euros). Du côté suisse du Grand Genève, il atteint 42 084 euros dans le canton de Genève et 56 234 euros dans le district de Nyon. La dispersion autour de la médiane est plus forte du côté français : le rapport interquartile est de 2,4 dans le Pôle métropolitain du Genevois français, contre 2,1 dans le canton de Genève.

Quel que soit le sous-territoire, ce sont les personnes vivant en couple sans enfants qui disposent du niveau de vie médian le plus important.

**Tableau 4 : Niveau de vie dans le Grand Genève, par sous-territoire, en 2018 (1)**

|                         |                       | Pôle métropolitain du Genevois français |                             | Canton de Genève |                             | District de Nyon |                             |
|-------------------------|-----------------------|-----------------------------------------|-----------------------------|------------------|-----------------------------|------------------|-----------------------------|
|                         |                       | Médiane, en euro                        | Rapport interquartile Q3/Q1 | Médiane, en euro | Rapport interquartile Q3/Q1 | Médiane, en euro | Rapport interquartile Q3/Q1 |
| <b>Ensemble</b>         |                       | <b>29 357</b>                           | <b>2,4</b>                  | <b>42 084</b>    | <b>2,1</b>                  | <b>56 234</b>    | <b>2,2</b>                  |
| Selon le type de ménage | Homme seul            | 26 137                                  | 2,6                         | 40 099           | 2,1                         | 51 453           | 2,4                         |
|                         | Femme seule           | 22 893                                  | 2,3                         | 38 888           | 1,9                         | 43 595           | 2,2                         |
|                         | Couple sans enfants   | 32 533                                  | 2,2                         | 47 976           | 2,1                         | 59 607           | 2,1                         |
|                         | Couple avec enfant(s) | 31 665                                  | 2,3                         | 41 986           | 2,2                         | 59 789           | 2,1                         |
|                         | Famille monoparentale | 21 068                                  | 2,5                         | 35 621           | 2,1                         | 44 115           | 2,0                         |
|                         | Ménage autre          | 29 690                                  | 2,2                         | 44 747           | 2,0                         | 52 405           | 2,1                         |

(1) Taux de change moyen 2018 : 1 euro = 1,1549 franc suisse.

Sources : Insee - *Filosofi 2018* / OCSTAT - *Statistique du revenu et de la fortune des ménages 2017-19* / Statistique Vaud - *BDSEV 2018*

Près de la moitié des ménages du Pôle métropolitain du Genevois français ont déclaré un revenu de l'étranger. Parmi les personnes vivant dans ces ménages, qui comprennent donc notamment les travailleurs frontaliers, le niveau de vie médian atteint 41 900 euros, soit une valeur proche de celle enregistrée dans le canton de Genève, mais inférieure à celle du district de Nyon. Il est largement plus bas parmi les personnes n'ayant aucun revenu de l'étranger (20 200 euros).

## ANNEXE

### Définitions précises des cinq catégories permettant la décomposition du revenu disponible

#### *Revenus d'activité ou de remplacement*

Du côté français, le revenu d'activité est net des cotisations patronales et salariales, de la contribution sociale généralisée (CSG) déductible (mais pas de la CSG non déductible ni de la contribution pour le remboursement de la dette sociale [CRDS]). Ces déductions incluent notamment des cotisations pour l'assurance maladie, mais le système d'information de l'Insee ne permet pas d'isoler, au sein des salaires, les prélèvements obligatoires pour la seule assurance maladie.

Les salaires perçus par les frontaliers travaillant dans les cantons de Genève, Vaud, Valais, Berne, Neuchâtel, Jura, Soleure, Bâle-Ville et Bâle-Campagne et par les fonctionnaires internationaux sont pris en compte dans cet agrégat. Il est possible d'isoler les salaires déclarés de source étrangère pour les frontaliers (perçus à l'étranger, pas uniquement en Suisse) et les fonctionnaires internationaux.

Dans certains cas particuliers, les données doivent être prises avec prudence car certaines zones frontalières présentent un premier décile de revenu qui peut être sous-estimé. Cela peut révéler la présence dans ces zones de travailleurs frontaliers dont la déclaration de revenus ne mentionne pas leurs revenus perçus et exonérés en France (bien qu'une rubrique de la déclaration soit spécifiquement prévue pour ces revenus, non imposables en France mais pris en compte pour le calcul du taux effectif d'imposition).

Du côté genevois, le revenu d'activité est brut à la base, c'est-à-dire qu'il comprend l'ensemble des cotisations sociales. Afin de rendre ce revenu « net » et correspondre à la définition française, les cotisations sociales sont donc soustraites. La distinction des cotisations sociales des trois catégories de revenu d'activité (salaires, activités non salariées, indemnités de chômage) n'est toutefois pas possible. Dans l'optique de comparabilité, les primes d'assurance-maladie (prime moyenne par catégorie d'âges) sont aussi déduites de cet agrégat puisqu'elles sont également déduites sous forme de prélèvements obligatoires du côté français. À noter que cela signifie que pour certains ménages genevois et vaudois (les ménages dont le revenu ne provient pas ou peu d'une activité professionnelle), la catégorie « Revenus d'activité ou de remplacement » peut avoir une valeur négative.

#### *Revenus de pensions, retraites et rentes*

Du côté français, la catégorie inclut les préretraites, retraites, pensions – y compris pensions alimentaires reçues – et rentes viagères. Les pensions alimentaires versées sont déduites ici.

Du côté genevois et vaudois, par analogie, les rentes de vieillesse et d'invalidité, les rentes de la prévoyance professionnelle, les pensions alimentaires perçues et les rentes viagères sont prises en compte et les pensions alimentaires versées sont déduites. Contrairement à l'usage pour les statistiques au niveau de la Suisse, les allocations familiales ne figurent pas dans cette catégorie et sont reversées dans la catégorie « Prestations sociales ». Dans les données vaudoises, lorsqu'elles sont versées par l'employeur (situation la plus fréquente), les allocations familiales figurent dans la catégorie « Revenus d'activité ou de remplacement ».

Malgré le soin mis à rendre les indicateurs comparables, les différences fondamentales entre les systèmes de retraite suisse et français peuvent rendre les comparaisons délicates.

En Suisse, le système en trois piliers (prévoyances étatique, professionnelle et privée) permet notamment, à l'âge de la retraite, de choisir entre une rente ou un capital (voire une combinaison des deux), non seulement pour la prévoyance privée (3<sup>e</sup> pilier), mais aussi pour la prévoyance professionnelle (2<sup>e</sup> pilier). Dans le cas d'un retrait en capital, ce dernier est imposé selon un barème spécifique et ne figure pas dans les éléments de revenu (mais dans la fortune). Une partie non négligeable du niveau de vie des retraités n'est ainsi pas décelable dans le revenu, mais dans leur fortune.

Le système français peut être décomposé en trois étages : les régimes de base légalement obligatoires, les régimes complémentaires légalement obligatoires et les formes d'épargne retraite collective ou individuelle. La quasi-totalité des assurés est donc affiliée aux deux premiers régimes, qui constituent le cœur du système de retraite français. Certains assurés peuvent également être affiliés par leur entreprise à une forme d'épargne retraite collective. Par exemple, les travailleurs non salariés et les fonctionnaires peuvent de leur côté souscrire des produits facultatifs. Tous les assurés peuvent enfin souscrire à un plan épargne retraite populaire (Perp).

### *Revenus du patrimoine et autres revenus*

Du côté français, cette catégorie inclut des revenus fonciers, les valeurs mobilières déclarées et non déclarées (notamment les revenus des produits d'assurance-vie, des livrets exonérés, du livret jeune, du plan d'épargne en actions [PEA], du livret d'épargne populaire [LEP], du compte épargne logement [CEL], du plan épargne logement [PEL], comptes titres et placements financiers), les revenus accessoires et les revenus de l'étranger (mais pas les revenus des frontaliers de Suisse, car ils sont imposés en France avec crédit d'impôts).

Du côté genevois, l'ensemble des revenus de la propriété sont pris en compte, à l'exception de la valeur locative (qui concerne les ménages domiciliés dans un logement dont ils sont propriétaires) car celle-ci n'est pas simulée dans la source de l'Insee (Filosofi) et n'est généralement pas admise dans les comparaisons internationales. Les bourses d'études sont également écartées car elles ne figurent pas dans les revenus français. En revanche, les résultats pour le district de Nyon comprennent la valeur locative pour les ménages propriétaires du logement.

### *Revenus de prestations sociales*

Dans les trois périmètres, la catégorie comprend l'ensemble des prestations sociales. Du côté français, cette catégorie inclut les allocations familiales, qui sont donc ajoutées également côté genevois et, lorsqu'elles ne sont pas versées par l'employeur, côté vaudois.

Toutefois, au vu des différences de systèmes de sécurité sociale, il n'est pas possible de subdiviser de manière cohérente l'agrégat « Revenus de prestations sociales » en trois catégories tel que cela est fait côté français (prestations familiales, minima sociaux, prestations logement).

### *Impôts*

Du côté français, sous le terme impôt, sont regroupés l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation (encore en vigueur en 2018), les contributions sociales CSG et CRDS non déductibles et les autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine à l'exclusion de la taxe foncière. Cette catégorie englobe la partie qui est déduite pour construire le revenu disponible. Cet agrégat prend en compte les impôts des frontaliers des cantons de Vaud, Valais, Berne, Neuchâtel, Jura, Soleure, Bâle-Ville et Bâle-Campagne car ceux-ci sont imposables en France. Pour les frontaliers du canton de Genève, imposés à la source par le canton, c'est le crédit d'impôt qui est pris en compte ici. Ce dernier est calculé par le fisc français et crédité au contribuable afin de lui éviter une double imposition. Par ailleurs, la même règle s'applique aux fonctionnaires internationaux.

Du côté suisse, cette catégorie comprend l'impôt communal, cantonal et fédéral sur le revenu. L'impôt immobilier complémentaire et l'impôt sur la fortune ne sont pas pris en compte par analogie avec la source française qui ne prend en considération ni la taxe foncière ni l'impôt sur la fortune immobilière.

### *Remarque sur le calcul du revenu disponible dans la statistique publique en Suisse*

En Suisse, le calcul du revenu disponible se fait généralement sur la base du revenu brut et non d'un revenu déclaré. Le revenu brut contient notamment l'ensemble des cotisations sociales de l'activité. Pour obtenir le revenu disponible, les quatre entités suivantes (regroupées sous la dénomination « dépenses obligatoires ») sont soustraites du revenu brut :

- (1) les impôts,
- (2) la prime d'assurance maladie obligatoire,
- (3) les cotisations sociales,
- (4) les pensions alimentaires versées.

En l'occurrence et par analogie avec la décomposition présente dans les données françaises, la prime d'assurance maladie et les cotisations sociales sont, dans cette analyse, déjà déduites du revenu d'activité, tandis que les pensions alimentaires sont déjà exclues du revenu de pensions, retraites et rentes. Il ne reste ainsi que les impôts à soustraire pour obtenir le revenu disponible.